Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 septembre 2015 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Alexander Tomeo – district #3
Dominick Giguère – district #4
Normand Clermont – district #5
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

## ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l' ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 10 août et 8 septembre 2015
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 août 2015

## **ADMINISTRATION**

- 4.- Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes/ renouvellement de partenariat pour 2015-2016/contribution financière
- 5.- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac/1 ère édition de la soirée Casino
- 6.- Regroupement en toxicomanie PRISME/contribution financière

### **LOISIRS**

- 7.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/honoraires professionnels/relevés, plans et devis d'éclairage/autorisation de paiement
- 8.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/honoraires professionnels/plans et devis en architecture du paysage et surveillance partielle des travaux/autorisation de paiement
- 9.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/décompte progressif #1 /autorisation de paiement

#### **VOIRIE**

10.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/ décompte progressif #1/autorisation de paiement

#### HYGIÈNE DU MILIEU

11.- Dépôt des formulaires de l'usage de l'eau potable 2014

#### SÉCURITÉ

- 12.- Avis de motion/règlement 380-48-15 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 13.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 14.- Communication du maire
- 15.- Communication des conseillers
- 16.- Période de questions
- 17.- Levée de la séance

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo 15-09-143 Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-144 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 10 AOÛT ET 8 SEPTEMBRE 2015</u>

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE les procès-verbaux des 10 août et 8 septembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

## 15-09-145 <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2015</u>

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 août 2015 au montant de 120 059,66 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 août 2015 au montant de 343 169,42 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-146 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MRC DE DEUX-MONTAGNES/RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR 2015-2016/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'UN montant de 750 \$ soit octroyé à la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes, pour le renouvellement de partenariat pour 2015-2016 et ce, à titre de contribution financière, basé sur notre richesse foncière uniformisée commerciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## <u>VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC/1 ÉRE ÉDITION DE LA SOIRÉE CASINO</u>

15-09-147

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE participer à la 1<sup>ère</sup> édition de la soirée Casino de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 25 septembre 2015, au profit des organismes de la communauté marthelacquoise, par l'achat de deux (2) billets au coût de 75 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-148 <u>REGROUPEMENT EN TOXICOMANIE PRISME/CONTRIBUTION</u> FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'UN montant de 200 \$ soit octroyé à l'organisme Regroupement en toxicomanie PRISME, lequel œuvre sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes depuis plusieurs années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-149 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/HONO-RAIRES PROFESSIONNELS/RELEVÉS, PLANS ET DEVIS D'ÉCLAIRAGE/ AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 391,77 \$ (taxes incluses), à la firme Induktion, Groupe conseil, lequel représente les honoraires professionnels pour les relevés, plans et devis d'éclairage, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 15-09-150 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/HONO-RAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX/AUTORI-SATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement à la firme Espace B, Architectes paysagistes, au montant de 4 828,95 \$, lequel représente les honoraires professionnels pour les plans et devis en architecture du paysage, ainsi qu'un montant de 1 580,91 \$, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance partielle des travaux, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-151 <u>TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT</u>

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 62 408,57 \$ (taxes incluses) à la firme Les Entreprises Berthier Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-152 TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE DE PICARDIE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 17 849,88 \$ (taxes incluses) à la firme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux de restauration du mur de soutènement — Avenue de Picardie.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 462-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15-09-153 DÉPÔT DES FORMULAIRES DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2014

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE prendre acte du dépôt au 14 septembre 2015, des formulaires de l'usage de l'eau potable 2014, tels qu'approuvés;

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-48-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

15-09-154

Un avis de motion est donné par la conseillère Marie-Claude Galland Prud'Homme, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, afin d'ajouter le chapitre *IMMOBILISATION DES VÉHICULES*, l'article 53, ainsi que l'annexe « W ». Le Conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

**COMMUNICATION DU MAIRE** 

**COMMUNICATION DES CONSEILLERS** 

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-09-155 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 20h18, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale